

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Françoise BALLESTER à Arlette BUZARE
Patrice JACQUEMINOT à Franck DUVAL
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Laëtitia MELOIS à Christian GUEGUEN
Estelle MORIO à Bernard BASTIER
Lucien MONNERIE à Marylise FOIDART
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Novembre 2023
Date de l'affichage	22 Novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2023 103 Intégration des parcelles YT 950 et CD 232 dans le domaine communal

Rapporteur : C. Guéguen

Lors de l'aménagement du lotissement « Les Jardins de Kerio » par l'aménageur FIMA, il avait été convenu d'une cession gracieuse (à l'euro symbolique aujourd'hui) de 2 parcelles issues de l'entité foncière acquise par la société FMT :

- Parcelle YT 950 d'une contenance de 3 051 m² (bois dans le vallon de Billerit)
- Parcelle CD 232 d'une contenance de 50 m² (voirie aménagée rue Ker Kerio)

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 14 novembre 2023 ;

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées YT 950 et CD 232, d'une contenance totale de 3 101 m², appartenant à la société FMT, pour l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètre, seront à la charge de la commune, la bénéficiaire.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 29 Novembre 2023
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.